

**COMMUNE**  
**de**  
**SAINT MARTIN DU MONT**  
**Département de l'Ain**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 5 juin 2023 à 19 H 30**

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juin à 19 H 30, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

**Date de la convocation du conseil municipal** : 26 mai 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Nombre de conseillers présents** : 15

**Etaient présents** : TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile SOULARD Anne - VIEUDRIN Pascal - FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian -MALFART Frédéric - VUILLOT Barbara - TOURNAYRE Olivier - CHAUVEAU Emmanuelle - GROBON Delphine - DELORME Bertrand - LEGOUGE Françoise –

**Absents Excusés** : FONTAINE Christian - BEAUDET Florence - BOUDET Valérie - MAITRE Fabrice

**Procurations** : FONTAINE Christian pouvoir à PERROTIN Patrice  
BEAUDET Florence pouvoir à CÔTE Cécile  
BOUDET Valérie pouvoir à DONGUY Brigitte  
MAITRE Fabrice pouvoir à LEGOUGE Françoise

**Secrétaire de séance** :

Madame Delphine GROBON a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal du 25 mai 2023**

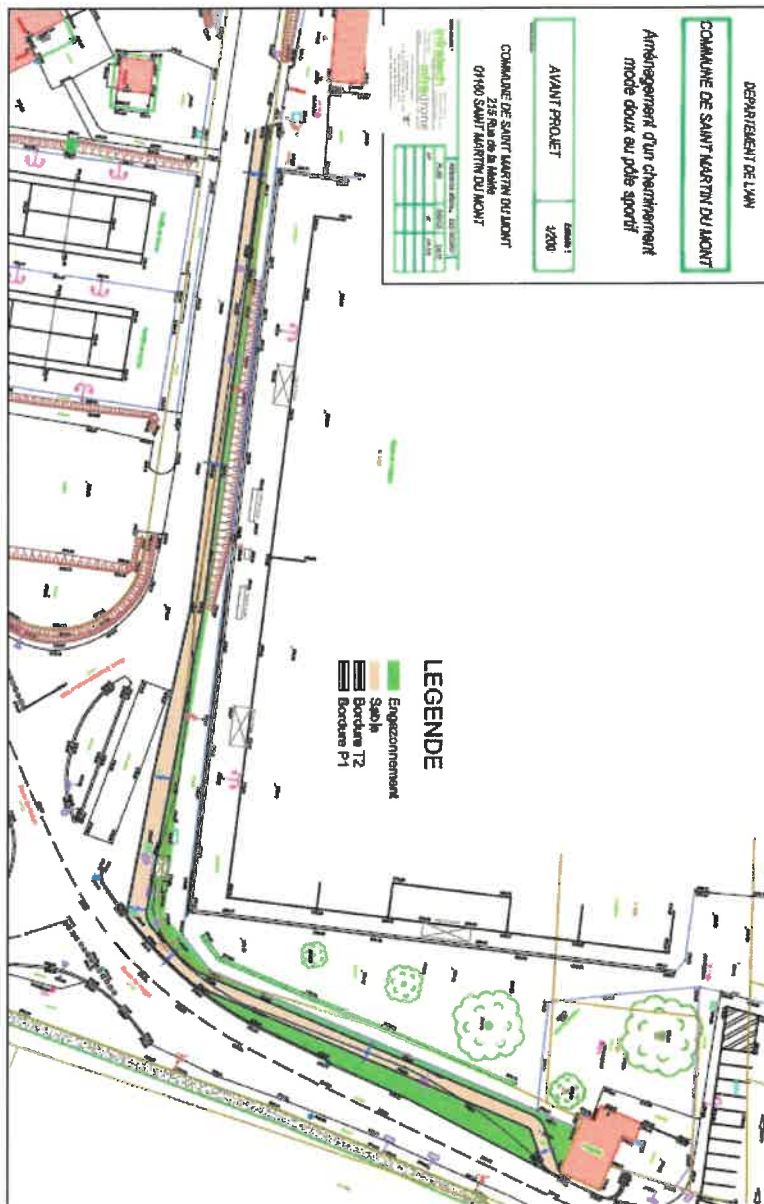
Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif au conseil municipal du 25 mai 2023.

**AMÉNAGEMENT VERS STADE de FOOTBALL et TENNIS : mode doux demande de subvention au titre de la DETR (DEL 050623-48)**

Compte tenu du montant estimé de la partie mode doux le long du stade, un dossier peut être déposé au titre de la DETR.

Il y a lieu de présenter une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2023 « aménagements concourant à des déplacements en mode doux : voies piétonnes » pour la partie piétonne entre le stade et la Chapelle de l'Orme, montant susceptible d'être alloué suivant les crédits disponibles, entre 20 % et 40 % avec un plafond de 200 000 €.

Le cabinet Infratech a transmis un avant-projet dont le montant estimé des travaux s'élève à 56 463,50 € H.T. soit 67 756,20 € T.T.C..



Le conseil municipal demande si le cheminement, pour des notions de sécurité, ne pourrait pas passer vers la partie enherbée de la Chapelle de l'Orme, de ce fait une cession devrait être nécessaire. Florian DALLY informe le conseil que la totalité du bâtiment et du terrain sont la propriété du Diocèse.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Plan de financement				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux	56 463,50 €	DETR	40%	22 585,40
		<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>40,00%</b>	<b>22 585,40</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>60,00%</b>	<b>33 878,10</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>56 463,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>56 463,50</b>

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et des représentés :

- ADOpte le projet d'aménagement d'un mode doux entre la Chapelle de l'Orme (hameau du Farget) et l'entrée des équipements sportifs, et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE madame le maire à signer le dossier et entreprendre les démarches nécessaires en vue de la mise en place définitive du financement.
- SOLLICITE l'aide financière de l'ETAT au titre de la DETR.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des investissements structurants.

Pour information la Région a attribué une subvention de 84 000 € pour ce projet.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

RECETTES		
Financier	Taux	Montant de subvention
Région AURA	12,78%	85 000,00 €
CD01	15,00%	99 750,00 €
DETR	20,00%	133 000,00 €
<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>47,78%</b>	<b>317 750,00 €</b>
Autofinancement	52,22%	347 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>665 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et des représentés :

- ADOPTE le projet et le plan de financement proposé.
- DONNE pouvoir à madame le maire pour signer le dossier et entreprendre les démarches nécessaires en vue de la mise en place définitive du financement.
- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre du dispositif «investissements structurants».

- o Convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie (DEL 050623-50)

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 7 juin 2021, il a été décidé de confier à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations 1 « Etude de programmation » et 2 « Ingénierie financière ». Il est proposé de poursuivre cette mission consistant à :

<b>Assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles : CT, SPS, Géotechnique</b>	2	900 €
Rédaction des dossiers de consultation/organisation des consultations (CT, CSPS, géotechnique). Analyse des candidatures et des offres. Préparation des notifications et attribution des marchés de prestations intellectuelles.		
<b>Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre</b>	3	1 350 €
Rédaction du dossier de consultation (DCE)/organisation de la consultation/avis public d'appel à la concurrence/ mise en ligne sur plateforme dématérialisée. Assistance pendant la procédure. Analyse des candidatures et des offres. Organisation de la séance de négociation (si besoin). Attribution du marché (lettres aux non retenus, retenu et notification).		
<b>Appui technique en phase conception</b>	5,5	2 475 €
Relecture critique ESQ, APS, APD et PRO. Animation et participation aux réunions avec l'équipe de MOE et la Commune. Relecture de l'ACT avant lancement de la consultation des entreprises. Relecture de l'analyse des offres et participation à la commission d'attribution.		
<b>Appui administratif (suivi du MOE)</b>	2,5	1 125 €
Rédaction des ordres de services. Rédaction des délibérations et avenants. Validations des situations du MOE et établissement des certificats de paiement.		

**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE des BATIMENTS PUBLICS : demande de subvention pour remplacement des luminaires aux écoles, au titre de la DETR et/ou de la transition écologique dans le cadre du pacte des territoires du Conseil Départemental**

Madame le maire informe le conseil municipal que le dossier de relamping des écoles n'est pas retenu au titre du Fonds Vert compte tenu du nombre important de dossiers déposés pour l'éclairage public (dont l'armoire 8 de la salle des fêtes), il pourrait être déposé au titre de la DETR (en fonction des priorités qui seront données) ou auprès du Conseil Départemental.

Il est proposé compte tenu du montant des travaux (13 500 €) de donner la priorité au mode doux pour la DETR.

Il avait été prévu que les travaux pourraient commencer en octobre 2023, or pour les dossiers transmis au Conseil Départemental, aucun début de travaux ne peut être fait avant janvier voire février 2024.

De ce fait en raison de ces différents impératifs, afin de pouvoir avancer dans la démarche d'économie d'énergie au plus tôt, il paraît convenable de ne pas attendre cette aide financière.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et des représentés décide de ne pas déposer de demande de subvention.

**CONSTRUCTION d'une CANTINE, TRANSFORMATION de la SALLE d'ACTIVITÉS en RÉFECTOIRE :**

- o Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (*DEL 050623-49 DEL 050623-51*)

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du pacte de territoires du Conseil Départemental, la date limite de dépôt de demande de subvention est fixée au 15 juin pour attribution de subvention en 2024.

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'une étude de faisabilité a été confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie en vue de la construction d'une cantine et de la transformation de la salle d'activités en réfectoire. En effet, la cantine actuelle se situe dans l'école, en rez de chaussée. La configuration des espaces ne permet pas un fonctionnement optimum : aménagement des locaux de préparation et organisation du réfectoire, présence de marches entre la cuisine et le réfectoire. De ce fait, la commune souhaite transformer la salle d'activités, du bâtiment « espace terre et ciel » construit en 2017 situé à proximité de l'école, et créer une cantine répondant aux normes sanitaires, fonctionnelle et pouvant accueillir les enfants dans des locaux agréables.

L'Agence Départementale d'Ingénierie suite à une réunion a refait les calculs du coût estimatif du projet. L'enveloppe a fortement augmenté compte tenu de surfaces en plus et de la hausse des matériaux depuis 2 ans.

Le montant prévisionnel est le suivant :

<b>Commune de ST MARTIN du MONT</b>	
<b>31/05/2023</b>	
<b>construction d'une cantine et transformation d'une salle d'activités en réfectoire</b>	
<b>Bilan prévisionnel de l'opération</b>	
<b>Dépenses</b>	
Coûts construction	Montant en € HT
Coût travaux 115m <sup>2</sup> neuf + 166m <sup>2</sup> existant+80m <sup>2</sup> préau+80m <sup>2</sup> rgt	544 000,00 €
<b>Total en € HT coût construction</b>	<b>544 000,00 €</b>
<b>Dépenses annexes à ajouter</b>	
Honoraires de maîtrise d'œuvre (10%)	54 400,00 €
Assistance à maître d'ouvrage	15 750,00 €
Bureau de contrôle	3 536,00 €
Coordonnateur Sécurité Santé (CSPS)	2 448,00 €
Ordonnancement Pilotage de Chantier (OPC)	5 440,00 €
Frais de concours	- €
Etude géotechnique	8 000,00 €
Diag Amiante- Plomb	- €
Essais de perméabilité à l'air	4 000,00 €
Frais de publicité	800,00 €
Assurance Dommage Ouvrage	5 440,00 €
constat huissier	1 500,00 €
Branchements divers	- €
Révision des prix (1,5%)	8 160,00 €
Frais divers et imprévus (2%)	10 880,00 €
<b>Coût total dépenses annexes</b>	<b>121 000,00 €</b>
<b>Coût total toutes dépenses confondues en € HT</b>	<b>665 000,00 €</b>
TVA 20%	133 000,00 €
<b>Coût total toutes dépenses confondues en € TTC</b>	<b>798 000,00 €</b>



Préparation des pièces administratives (Règlement de consultation, CCAP, Acte d'engagement, avis d'appel public à concurrence). Les pièces techniques sont préparées par le maître d'œuvre.

Gestion de la publication/mise en ligne.

Gestion des questions/réponses pendant la phase de consultation.

Analyses des candidatures-remise d'un rapport d'analyse des candidatures.

Relecture du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre/reprise du rapport par le maître d'œuvre.

Gestion des négociations si nécessaire (par échanges écrits).

Mise au point des marchés de travaux.

Préparation du dossier pour envoi au contrôle de légalité.

Préparation des notifications.

**Suivi de chantier**

7

3 150 €

Participation de l'AMO aux réunions de chantier. (Environ 1 toutes les 2 semaines et à répartir selon les besoins et les phases du chantier).

Assistance sur la phase AOR.

Montant total 11 250 € H.T. soit 13 500 € T.T.C..

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et des représentés :

-décide de poursuivre les prestations proposées par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour un montant de 11 250 € H.T. soit 13 500 € T.T.C..

- autorise madame le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et à son règlement.

**TRAVAUX DIVERS**

Patrice PERROTIN maire-adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal des différents travaux en cours :

- Appartement de la Poste : changement des fenêtres réalisé, plombier et électricien sont intervenus, chauffage installé. La deuxième quinzaine de juin, la commune réalisera les travaux à sa charge : sols,.... ;
- Cabane des boules : le maçon a réalisé les travaux, il reste les menuiseries à installer. Les jeunes participeront à la peinture ;
- Réalisation de l'aménagement de l'arrière de la fontaine à Confranchette le Bas ;
- Pose de panneaux signalétiques commandés ;
- Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont, les travaux vont commencer chemin du Pavillon et chemin des Claies.

**URBANISME**

Bertrand DELORME, conseiller municipal délégué à l'urbanisme donne connaissance des différents dossiers.

- Dossiers d'urbanisme du 17/05/2023 au 31/05/2023

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
<b>Déclaration préalable</b>						
DP	DONGUY Florent	5 chemin du Pavillon	Pose de 3 vélux			en cours d'instruction
DP	BONNAND Sylvain	180 chemin Chez l'André	Abri de jardin			en cours d'instruction
<b>Permis de démolir (PD)</b>						
PD	VOLLET Bernard	1655 route de Salles	Démolition partielle			en cours d'instruction

Tiny House le dossier est toujours auprès du Procureur de la République.

La commune est convoquée pour un bornage à La Chapelle, en vue d'une division de parcelle située en zone N.

Construction DANNENMULLER : un permis modificatif a été déposé pour la réalisation d'un mur de soutènement de 8 m pour mise en conformité.

**COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS**

Différentes réunions de commissions sont fixées :

- Commission de voirie : jeudi 15 juin à 19 H
- Commission communication : lundi 12 juin à 18 H
- Commission scolaire : mercredi 14 juin à 17 H

- Syndicat SR 3 A :

Anne SOULARD donne le compte rendu relatif à la 3<sup>ème</sup> phase de concertation de l'Espace de Bon Fonctionnement du Suran. Un tracé sera proposé à chaque commune pour validation d'ici la fin juin.

- Grand Bourg Agglomération : déplacement mode doux

Frédéric MALFART donne le compte rendu de la réunion, la Sté INDIGO a recensé les différents problèmes : pour Saint Martin il s'agit principalement de voie partagée avec à certains endroits des problèmes de vitesse, point noir vers la Chapelle de l'Orme, sous le pont de la RD 1075, il pourrait y avoir un alternat des véhicules. Différents scénarios seront proposés.

- Commission scolaire :

Cécile CÔTE donne le compte rendu de différentes réunions

- o Conseil municipal des Enfants : samedi 3 juin a eu lieu la dernière réunion avec les enfants, où le bilan a été fait, enfants très contents, ont mené de gros projets (chasse aux œufs...), reste la matinée nettoyage, ils aiment faire le relai entre l'école et la mairie.
- o Conseil d'Ecole :
  - 190 enfants inscrits à la rentrée dont : 26 petits, 30 moyenne section, 21 grande section, 20 CP, 24 CE1, 25 CE2, 17 CM1, 27 CM2
  - L'école continue le partenariat avec l'ESR

- Grand Bourg Agglomération :

Brigitte DONGUY donne différentes informations

- o CLECT : suite à des transferts de compétences redonnées aux communes du secteur de Montrevel.
- o Petit déjeuner avec les élus du secteur sud Revermont : différentes informations ont été données. Grand Bourg Agglomération veut redonner des compétences aux communes notamment en matière d'entretien des bâtiments, de Centre de Loisirs.

### QUESTIONS DIVERSES

Pascal VIEUDRIN demande pour le Tour de France, comment la population et le monde agricole allaient être informés de la route (RD 1075) interdite à la circulation entre 14 H et 18 H. Cette information sera faite par Intramuros et lettre d'Info.

Réunion CM : lundi 10 juillet 2023 à 19 H 30

La séance est levée à 21 H 15.

**Le secrétaire de séance**  
**Delphine GROBON**



**Le Maire**  
**Brigitte DONGUY**



P.V. approuvé lors du conseil municipal du : 10 juillet 2023

Affiché le : 11 juillet 2023